

15 – 16 March 2021 / 15 – 16 mars 2021

Les deux premières journées du CRIC ont permis d'aborder les points d'agenda suivants :

- Ouverture du CRIC
- Adoption de l'agenda du CRIC
- Examen de la mise en œuvre de la Convention : information actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres.

La seconde journée s'est achevée après une introduction par le Mécanisme mondial et MIROVA du point suivant à l'agenda à savoir la mise en service du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres. Les débats se poursuivront sur ce sujet lors de la session du 17 mars.

>> Les débats du CRIC peuvent être revus (doublés en anglais) sur la web-TV des Nations-Unies <http://webtv.un.org/search/1st-meeting-19th-session-of-committee-for-review-cric-19-un-convention-to-combat-desertification/6240696365001/?term=CRIC&sort=date>

>> Le Bulletin des Négociations de la Terre fournit également une synthèse journalière des échanges : <https://enb.iisd.org/events/19th-session-committee-review-implementation-convention-cric-19-unccd>

Ouverture du CRIC

Le Secrétaire Exécutif de la Convention, Mr. Ibrahim Thiaw, a rappelé que la pandémie a mis en évidence l'importance des travaux de la Convention, la santé humaine étant indissociable de la santé des terres.

Plusieurs rendez-vous à l'agenda international de 2021 fourniront des opportunités pour accroître les actions contre la désertification : 15^{ème} Conférence des Parties de la CNULCD, début de la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

Ce CRIC, dont le format est réadapté à la pandémie, va permettre des débats et échanges d'expériences entre les parties. Certaines des questions et thématiques traitées par la Convention font encore l'objet de débats houleux entre les pays, le CRIC est important pour entendre les points de vue de chacun.

L'ouverture du CRIC s'est poursuivie par des déclarations faites au titre des régions Afrique, Union Européennes et États membres, Asie et Pacifique, Amérique Latine et Caraïbes, Méditerranée Septentrionale, Europe centrale et de l'Est, Groupe des pays Arabes.

On peut retenir de ces déclarations :

- Les défis encore nombreux pour atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres, nécessitant plus d'engagements :
 - Les fonds sont insuffisants pour mettre en œuvre la neutralité, il est nécessaire d'augmenter les flux financiers « non remboursables ». Beaucoup d'attentes vis-à-vis du Fonds NDT.
 - Il reste des besoins à combler en termes de capacités pour le montage de projet, le suivi et l'évaluation, ainsi qu'en termes de technologie
 - Il y a un besoin de mise en place de systèmes de suivi des indicateurs de NDT
- Le consensus sur la légitimité de la CNULCD pour traiter des questions liées à la sécheresse, qui requiert des mesures urgentes et une attention particulière.
- L'établissement d'un instrument juridiquement contraignant sur la sécheresse, qui fait l'objet de débat entre les régions (les pays Africains demandent un tel instrument, l'Union Européenne préfère le renforcement des cadres existant au développement de nouveaux cadres).
- La propriété foncière est soulignée par l'Union Européenne comme un facteur essentiel pour une gouvernance responsable des terres.
- Le groupe Amérique Latine et Caraïbes mentionne la nécessité d'assurer la participation des OSC pour mettre en œuvre les stratégies de transformation.

La déclaration des OSC à l'ouverture du CRIC apporte comme recommandations :

- Pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et lutter contre la désertification et la sécheresse, combler le fossé entre les politiques, les engagements et les actions concrètes concernant les terres et les communautés au niveau local.
- Impliquer les communautés locales, en particulier les femmes, les jeunes et les pasteurs, afin de garantir que leurs droits et leurs intérêts soient pris en compte dans les discussions politiques concernant la gouvernance et l'utilisation des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles.
- Soutenir et faciliter la participation de la société civile tout au long des processus de prise de décision concernant la NDT et les plans nationaux de lutte contre la sécheresse.
- Reconnaître l'agroécologie et les initiatives communautaires comme un moyen de mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'atteindre la NDT, en particulier pour éviter la dégradation des terres.

Examen de la mise en œuvre de la Convention : information actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres.

Les déclarations faites au titre des régions et pays ont porté sur les points suivants :

- La nécessité de mobiliser davantage de financements. La région Amérique Latine et Caraïbes demande en particulier une vision claire du financement de la mise en œuvre de la Convention lors de la prochaine COP.
- La nécessité de prendre en compte les spécificités des pays.
- La nécessité du renforcement des capacités pour monter et mettre en œuvre des projets transformateurs permettant d'atteindre la NDT. La région Afrique insiste particulièrement sur une demande de renforcement technique et financier.
- La mise en place de mécanismes de suivi-évaluation. Sur ce sujet, il y a une demande pour davantage de partage d'expériences entre les pays et une harmonisation des indicateurs.
- Pour le suivi-évaluation de l'atteinte de la NDT, la question de la disponibilité de données géospatiales de haute qualité est importante.
- Plusieurs interventions mentionnent le Fonds NDT (qui n'est pas mentionné dans le rapport de mise en œuvre de la NDT) : il est à l'heure actuel insuffisant pour financer les engagements mondiaux sur la NDT.
- L'Asie Centrale demande la création d'un Fonds NDT spécifique pour la région.
- Les témoignages sur les actions mise en œuvre pour atteindre la NDT portent encore beaucoup sur des actions de plantations et de reforestation. L'initiative de Changwon est notamment citée en exemple. Le Chili envisage le reboisement de ¼ de million d'hectare.
- L'Inde s'estime dans les délais pour atteindre la NDT d'ici à 2030, et conformément aux engagements pris à la COP14, va lancer un centre d'excellence pour partager ses connaissances en matière de GDT dans le cadre d'une coopération Sud-sud.

Les institutions partenaires du développement qui se sont exprimées (OSS, FAO, Banque Mondiale, IUCN, GEF) ont précisé le soutien qu'elles apportent à la mise en œuvre de la NDT :

- Fonds disponibles pour soutenir les pays dans la mise en œuvre de la Convention (GEF-7)
- Outils et méthodes de suivi-évaluation disponible auprès de l'OSS, et appui possible de l'OSS au montage de projets ciblant le FVC et le Fonds d'Adaptation.

La déclaration des OSC sur la mise en œuvre de la NDT apporte comme recommandations :

- La nécessité d'un rapport illustrant en détail les objectifs mondiaux de neutralité, avec des cibles quantifiées en termes de superficie et d'investissements, tant pour restaurer des terres que pour éviter leur dégradation et réduire la dégradation inévitable.
- La mise à disposition d'informations transparentes concernant les domaines d'interventions et actions concrètes envisagées par les projets et programmes transformateurs.
- L'inclusion et la participation réelle des OSC, ainsi que des représentants des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans la définition ou la mise à jour des cibles de neutralité, ainsi que dans la formulation et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes transformateurs.
- La mise en place ou le renforcement d'interfaces sciences politiques pour contribuer aux prises de décision concernant la NDT.
- L'inclusion des VGGT dans la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes transformatifs, et à s'assurer qu'ils favorisent l'égalité des droits fonciers et l'accès à la terre pour tous, en particulier pour les groupes vulnérables et marginaux.
- La prise en considération des pratiques agroécologiques pour éviter la dégradation des terres.